

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

3ème RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS 17-18 Novembre 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	1 ^{er} Octobre 2023
Ouverture des engagements :	1 ^{er} Octobre 2023
Clôture des engagements :	13 Novembre 2023 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	12 Novembre 2023
Dates et heures des reconnaissances :	12 Novembre et 17 Novembre 2023 de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives le :	17 Novembre 2023 de 14 h 30 à 20 h 00 PEUGEOT - SENS
Vérifications techniques le :	17 Novembre 2023 de 14 h 45 à 20 h 15 PEUGEOT - SENS
Heure de mise en place du parc de départ le :	17 Novembre 2023 à partir de 15h00 Place J. Jaurès-SENS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	17 Novembre 2023 à 16 h 30 - Hôtel IBIS - SENS
Publication des équipages admis au départ le :	17 Novembre 2023 à 21 h 00 - Place J. Jaurès
Publication des heures et ordres de départ le :	17 Novembre 2023 à 21 h 00 - Hôtel IBIS - SENS
Départ de :	Place Jean Jaurès à SENS : Samedi 18 Novembre 2023 à 8 h 35
Arrivée à :	Place Jean Jaurès à SENS : Samedi 18 Novembre 2023 à 16 h 23
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 18 Novembre 2023, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent - Place J. Jaurès - SENS
Remise des prix le :	Samedi 18 Novembre 2023 Podium Place J. Jaurès - SENS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DE L'YONNE organise les **17 et 18 Novembre 2023**, en qualité d'organisateur administratif, un rallye régional dénommé :

3^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAIS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté, le **09/06/2023** sous le numéro **53 – 424**.

Comité d'Organisation

Président : Fabrice FETY

Membres : Sébastien DE SCHRYVER – Laetitia DE SCHRYVER – Philippe BLANCHOZ

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA YONNE – 15, rue Chiffot – 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Téléphone : 03.86.88.44.69 – 06.08.02.44.26 – 06.48.73.12.79 – Mail : andre.guiblain@orange.fr

Permanence du Rallye : Hôtel IBIS

Lieu, date, horaire : Centre Commercial Sens Sud – 2, avenue Henri Delanne – SENS

Du Vendredi 17 Novembre 2023 à 14 h 00 au Samedi 18 Novembre 2023 à 20 h 00.

Organisateur technique

Nom : **Association R.G.S.**

Adresse : 17, rue des Clérimois – 89100 SENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN..... 75
Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX 9434 Jean-Marc SEGOUIN 3352
Directeur de Course	Gérard PLISSON 12983
Directeur de Course adjoint et délégué VHC	Michèle MARTIN 1123
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Christian HAMON..... 29685 Pierre GUELAUD..... 15125
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Gérard PORA 57091 Jacky OLIVAIN 3272
Commissaire Technique responsable	Michel GUYOT.....4432
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Luc LAPLANCHE..... 19578 Christian MANGEMATIN..... 6507 Jean-Louis REVERCHON 6835
Médecin chef	Patrick CHERREAU..... 23731
Chargés des relations avec les concurrents	Gilles ROUX 1482 Alain PETRUS 16477
Juges de faits	François BELORGEY 10528 Pierre GODOT 23434
Chargée des relations avec la presse	Virginie MARINELLI
Chronométreurs	Loïc GAGNEUX..... 15785 Patrick LAPALUS..... 28879 Christine LAPALUS..... 180577 Françoise FRANCHI..... 214894 Marylise TREMBLAY (stagiaire)..... 17049 Sylvain COUEDON..... 123698 Christine COUEDON..... 228506
Classement	BRENNUS INFORMATIQUE
Speaker	Jean-Louis RODOT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} rallye régional du GRAND SENONNAIS compte pour :

. La Coupe de France des rallyes 2024 (coef.2)

..Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :

<https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer au rallye régional du **GRAND SENONAI** doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le 13 NOVEMBRE 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15, rue Chiffrot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE - mail : andre.guiblain@orange.fr**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum (120 modernes et 10 VHC et 20 VHRS)**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :..... ... 345 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €
- pour les équipages de l'ASA YONNE : 315 €
- pour 3 engagements groupés dans le même envoi... 315 €

. 5 € seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE (derrière l'hôtel IBIS – 2, avenue Henri Delanne à SENS)

L'assistance sera autorisée uniquement parking SENS SUD. Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 300 € par infraction et par piquet.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du GRAND SENONAI représente un parcours de **187,275 kms**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,990 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **FOND DE BRASSY : 4,150 kms x 3 - LES GAILLARDS : 9,180 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 12 Novembre 2023 et le Vendredi 17 Novembre 2023 de 8h00 à 18h00**.

Les road books sont à retirer pour le **Dimanche 12 Novembre** à la boutique ASA : 13, rue du Plat d'Étain à SENS et le **Vendredi 17 Novembre** : Hôtel IBIS – 2, avenue Henri Delanne à SENS.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY » .

Les prix sont répartis de la façon suivante :

		1er	2ème	3ème
GENERAL		340 €	250 €	150 €
CLASSES	1 Partant	150 €	–	–
	2 à 3 partants	300€	–	–
	4 à 5 partants	300 €	150 €	
	6 à 10 partants	300 €	150 €	100 €
FEMININE	1 Partante	100 €	–	–
	2 Partantes	170 €	–	–

Les prix ne sont pas cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayants droits dans la semaine suivant le rallye.